

Predictive Discovery et Robex annoncent leur fusion d'égal à égal

Vers une position de leader aurifère en Afrique de l'Ouest

POINTS CLÉS DE L'OPÉRATION

- Naissance d'un nouveau producteur aurifère de taille intermédiaire en Afrique de l'Ouest, regroupant deux des projets les plus importants, les moins coûteux et les plus avancés du continent.
- Production cumulée attendue au-delà des 400 000 onces d'or par an¹ à l'horizon 2029.
- Ressources minérales conjointes de l'ordre de 9,5 millions d'onces d'or² intégrant des réserves minières³ estimées à 4,5 millions d'onces d'or⁴ et présentant un potentiel d'exploration majeur.
- L'opération entend appuyer la croissance économique de la Guinée, renforcer la main-d'œuvre locale, améliorer les infrastructures et les services essentiels, et conclure des partenariats durables à l'échelle locale.
- Le financement du développement du projet Bankan de PDI (« le projet Bankan ») sera nettement sécurisé en tirant parti des flux de trésorerie générés par le projet de Kiniero exploité par Robex, (« le projet Kiniero »), ainsi que par l'exercice en cours des bons de souscription et options de Robex.
- Placée sous la houlette de son Président non exécutif Andrew Pardey et de son Directeur général Matthew Wilcox, l'équipe de direction conjointe fait preuve de nette référence dans les régions concernées, et présente les compétences nécessaires pour développer et exploiter un portefeuille commun.
- Du fait de la proximité géographique des projets, un centre minier de premier ordre verra ainsi le jour, à noter que le projet Bankan de PDI et le projet Kiniero de Robex sont distants de 30 km.
- À l'issue de la fusion, le périmètre élargi de la société, sa double cotation et la diversification de ses actifs devraient épauler son profil boursier et témoigner d'un potentiel de revalorisation du cours de l'action.
- Tous les administrateurs, certains dirigeants de Robex et deux de ses principaux actionnaires, détenant collectivement près de 25,5 % de ses actions ordinaires (« les actions Robex »), ont conclu des ententes de vote en faveur de la transaction avec PDI, telles que définies ci-après.

PERTH, Australie et QUÉBEC, 08 oct. 2025 -- **Predictive Discovery Limited, (« PDI ») (ASX : PDI) et Robex Resources Inc., (« Robex ») (TSX-V : RBX et ASX : RXR)** se réjouissent d'annoncer la conclusion d'un accord définitif de fusion entre égaux stipulant que PDI prenne acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Robex aux termes d'un plan d'arrangement conforme à la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ci-après l'« Opération ». À l'issue de cette Opération, la société fusionnée restera cotée à la bourse australienne ASX et déposera une demande auprès de la Bourse de Toronto (TSX-V) visant à y introduire les actions ordinaires de PDI (« les actions PDI »).

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Selon les termes de l'accord conclu le 5 octobre 2025 entre les partenaires, ci-après l'« Accord », PDI se verra indirectement accorder l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de Robex aux termes d'un plan d'arrangement conforme à la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ci-après le « Plan d'arrangement ».

Conformément au rapport d'échange prévu dans le Plan d'arrangement (le « Rapport d'échange ») et aux modalités de l'Accord, les actionnaires de Robex recevront chacun 8 667 actions PDI pour chaque action Robex détenue immédiatement avant sa date d'entrée en vigueur (la « Date d'effet »).

À la clôture de l'Opération, PDI prévoit d'émettre au total quelque 2 115 millions d'actions PDI à l'attention des actionnaires de Robex, et sur la base des actions Robex en circulation à la date du présent communiqué. PDI pourra également émettre jusqu'à près de 497 millions d'actions PDI supplémentaires au titre de la conversion des titres convertibles de Robex en actions avant la Date d'effet, y compris jusqu'à environ 281 millions d'actions PDI résultant de la conversion des 32,38 millions de bons de souscription de Robex à leur prix d'exercice de 2,55 dollars canadiens chacun et dont la date d'échéance est avancée au 18 octobre 2025.⁵

Après clôture et sur une base pleinement diluée, le capital de la société issue de la fusion se répartira entre les actionnaires actuels de PDI et les anciens actionnaires de Robex à concurrence d'un ratio estimé à 51 % contre 49 %. La capitalisation boursière pro forma de la nouvelle société est estimée à 2,35 milliards de dollars australiens, soit environ 2,17 milliards de dollars canadiens, et toujours sur une base pleinement diluée.⁶

Conformément au Plan d'arrangement et aux termes de l'Accord, tous les titres convertibles de Robex y compris les bons de souscription, options et autres titres relevant de programmes incitatifs non exercés à la Date d'effet resteront en circulation selon leurs propres modalités. Passée la Date d'effet, ils pourront être exercés en actions PDI au détriment d'actions Robex, à condition que le nombre d'actions PDI et leur prix respectif d'exercice soient ajustés selon le Rapport d'échange.

Un conseil d'administration et une équipe de direction mixtes réunissant des dirigeants chevronnés issus du secteur minier et de la gestion d'entreprise conjugueront leurs forces pour diriger la société post-fusion. L'Opération devrait prendre fin en décembre 2025, voire début 2026.

Le 5 octobre dernier, PDI et Robex ont coanimé deux visioconférences organisées à l'attention des investisseurs et des analystes financiers, qui y étaient conviés au moyen de liens précisés au bas du présent communiqué.

RAISONNEMENT STRATÉGIQUE DE L'OPÉRATION

Le principal actif de PDI est le projet Bankan. Situé en Guinée et tablant sur une production annuelle moyenne estimée à environ 250 000 onces d'or pendant 12 ans,⁷ il progresse vers une prise de décision finale d'investissement attendue au deuxième trimestre 2026. Robex supervise actuellement la phase de construction de son projet Kiniero, également situé en Guinée, et dont la première coulée d'or est attendue en décembre 2025, à raison d'une production annuelle moyenne prévisionnelle de 139 000 onces d'or sur 9 ans.⁸ Au Mali, Robex exploite également la mine d'or de Nampala (le « projet Nampala »), qui devrait clôturer 2025 sur une production comprise entre 46 000 et 47 000 onces d'or.⁹

Principaux avantages d'ordre stratégique, financier et opérationnel de la société nouvellement fusionnée :

- **Une trajectoire orientée vers un positionnement de producteur aurifère leader en Afrique de l'Ouest** : la fusion réunira deux des projets aurifères parmi les potentiellement plus importants, plus avancés et plus compétitifs en matière de coûts de la région, et en renforcera le périmètre tout en appuyant son accès au capital et en étayant à la fois sa pertinence stratégique et sa compétitivité. La société nouvellement fusionnée devrait réaliser une production annuelle dépassant les 400 000 onces d'or¹⁰ à l'horizon 2029 à l'appui de ressources et de réserves minérales conjointes respectivement estimées à près de 9,5 millions d'onces d'or¹¹ et à quelque 4,5 millions d'onces d'or.¹²
- **Une souplesse financière pour apporter des fonds au développement du projet Bankan reposant sur les flux de trésorerie de Robex** : l'apport majeur en trésorerie attendu du projet Kiniero, conjugué à l'exercice en cours de ses bons de souscription et de ses options, permettra d'accompagner efficacement le développement du projet Bankan.
- **Une équipe dirigeante et un conseil d'administration aptes à dégager de la valeur** : l'équipe renforcée conjointe présente des compétences complémentaires et une expérience avérée dans la conduite de projets miniers en Afrique de l'Ouest. Elle témoigne également d'une solide expérience dans la gestion d'entreprises minières de grande envergure et fortes d'une double cotation. L'équipe de développement de Robex, l'une des plus performantes de la région, s'apprête à passer de la construction du projet Kiniero au développement du projet Bankan, en tirant parti des leçons apprises et en optimisant le déploiement de la main d'œuvre.
- **Un potentiel majeur de création de valeur** : la proximité géographique des projets Bankan et Kiniero fait converger l'ensemble vers un centre minier de premier ordre, démontrant un fort potentiel d'optimisation stratégique, de coordination du développement, de l'exploitation et de l'exploration, mais aussi une meilleure capacité de mutualisation des ressources locales.
- **Une présence renforcée sur les marchés financiers** : tant son périmètre élargi que la diversification de ses actifs pourraient permettre à la société nouvellement fusionnée de rejoindre des indices de référence comme l'ASX 200 ou le VanEck Junior Gold Miners (« indice GDXJ »), ce qui décuplerait sa visibilité et son attractivité aux yeux des investisseurs, et supposerait une éventuelle revalorisation du cours de l'action.

Andrew Pardey, directeur général et PDG de PDI en témoigne en ces termes : « *En mutualisant deux des projets aurifères de développement les plus vastes et les plus avancés d'Afrique de l'Ouest, et en capitalisant sur l'expérience reconnue des deux équipes de direction sur le continent, nous donnons naissance à une société capable de faire de la Guinée l'un des cinq premiers producteurs d'or d'Afrique. Cette nouvelle société diversifiée permettra non seulement de réduire davantage le risque lié à notre projet Bankan phare, mais également de dégager une valeur durable pour nos actionnaires, les collectivités locales et le pays dans son ensemble.* »

De son côté, Matthew Wilcox, PDG et Directeur général de Robex, souligne que : « *Cette fusion constitue une étape de décisive pour nos deux sociétés créant une plateforme disposant de l'envergure, des actifs et des compétences nécessaires pour dégager de la valeur à long terme. Dans mon rôle de PDG et Directeur général de la société nouvellement fusionnée, je suis enthousiaste à l'idée de diriger une équipe conjuguant une longue expertise opérationnelle et une solide expérience en développement de projets, mais faisant également preuve d'un engagement commun en faveur d'une croissance responsable en Afrique de l'Ouest. Je me réjouis de superviser la mise en service du projet Kiniero et de faire rapidement progresser le développement du projet Bankan.* »

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

Andrew Pardey, actuel PDG et Directeur général de PDI, occupera le poste de Président non exécutif de la société

nouvellement fusionnée. Matthew Wilcox, actuel PDG et Directeur général de Robex prend la tête de l'équipe de direction dans un rôle équivalent, tandis que l'actuel Directeur financier de Robex, Alain William, est nommé Directeur exécutif aux affaires juridiques et relations gouvernementales. Simon Jackson (Administrateur principal indépendant), Steven Michael, Alberto Lavandeira et Howard Golden sont quant à eux désignés Administrateurs non exécutifs.

GROS PLAN SUR L'OPÉRATION ET SON PLAN DE RÉORGANISATION

L'Opération est soumise à la satisfaction des conditions de clôture habituelles propres aux opérations de même nature, notamment à l'approbation de la Cour supérieure du Québec et de la Bourse de Toronto. Elle devra également recueillir 66⅔ % de voix favorables exprimées en personne ou par procuration par les actionnaires de Robex lors d'une assemblée extraordinaire (l'« Assemblée générale de Robex »). Si la loi canadienne l'exige, une majorité relative des voix exprimées par les actionnaires de Robex et s'entendant hors votes de toute personne visée par le Règlement multilatéral 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières pourra s'imposer. L'approbation des actionnaires de PDI ne sera néanmoins pas requise.

L'Accord intègre les déclarations et garanties habituelles visées par ce type d'opération, de même que des engagements temporaires classiques relatifs à l'exploitation des entreprises Robex et PDI. Il précise également les mécanismes de protection réciproques consacrés, comme les dispositions de résiliation fiduciaire, les clauses de non-sollicitation et le droit de s'aligner sur toute proposition supérieure. L'Accord prévoit des indemnités de résiliation réciproques à hauteur de 37 millions de dollars australiens, dues le cas échéant par PDI ou Robex en cas de résiliation dans certaines circonstances.

Dans le cadre de cette Opération l'ASX a consenti certaines dispenses envers les règles de cotation à PDI, dont les détails sont fournis dans un communiqué distinct publié ce même jour par PDI et intitulé : « Dispenses des règles de cotation ASX accordées dans le cadre de la fusion avec Robex ».

Tous les détails de l'Opération seront consignés dans une circulaire d'information à l'initiative de la direction de Robex (la « Circulaire de Robex »), laquelle sera transmise à ses actionnaires en amont de leur Assemblée générale prévue en décembre 2025.

Des exemplaires de la Circulaire de Robex et de l'Accord seront disponibles sous le profil SEDAR+ de Robex (www.sedarplus.ca).

Pour l'heure, les actionnaires de PDI et de Robex n'ont aucune démarche en rapport avec l'Opération à effectuer.

ACCORD D'APPUI AU VOTE

Deux des plus importants actionnaires de Robex, à savoir Cohen group et Eglinton Mining, qui détiennent conjointement près de 25,2 % des actions émises et en circulation de Robex, ont conclu des accords d'appui au vote spécifiques avec PDI, formalisant leurs intentions de vote favorables envers l'Opération à manifester lors de l'Assemblée générale de Robex.

Par ailleurs, tous les administrateurs et certains membres de la haute direction de Robex, détenant conjointement une part proche de 0,3 % des actions émises et en circulation de Robex, ont également conclu des accords d'appui au vote avec PDI formalisant le même engagement.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir consulté ses conseillers financiers et juridiques externes, le conseil d'administration de PDI (le « Conseil de PDI ») a adopté l'Opération à l'unanimité.

De son côté, Robex a constitué un comité spécial d'administrateurs indépendants (le « Comité spécial de Robex ») en vue d'analyser l'Opération et de formuler une recommandation auprès du conseil d'administration de Robex (le « Conseil de Robex »). Sur la base de la recommandation unanime du Comité spécial de Robex, et après avoir consulté ses conseillers financiers et juridiques externes, le Conseil de Robex a adopté l'Opération à l'unanimité, en déterminant qu'elle sert au mieux les intérêts de la Société, et que la contrepartie à recevoir par les actionnaires de Robex dans le cadre de l'Opération est financièrement équitable. Le Conseil de Robex recommande unanimement aux actionnaires de voter en faveur de l'adoption de l'Opération lors de son Assemblée générale.

AVIS D'ÉQUITÉ

Canaccord Genuity Corp. a remis un avis d'équité au Conseil d'administration de Robex, et Cormark Securities Inc. a fait de même auprès du Comité spécial de Robex (les « Avis d'équité »), certifiant qu'à la date de leur attestation respective, et sous réserve des hypothèses, limites et restrictions qui y sont exposées, la contrepartie à recevoir par les actionnaires de Robex dans le cadre de l'Opération leur est financièrement équitable.

FACILITÉ DE CRÉDIT SPROTT OUVERTE À ROBEX

Dans le cadre de sa fusion avec PDI, Robex a obtenu l'aval formel de ses prêteurs visant son accord de crédit syndiqué, qui restera ouvert et continuera d'appuyer les activités de construction du projet aurifère Kiniero.

CONSEILLERS

PDI a mandaté BMO Capital Markets et SCP Resource Finance LP au titre de conseillers financiers et a respectivement

désigné les cabinets Fasken Martineau DuMoulin LLP et Herbert Smith Freehills Kramer comme conseillers juridiques canadien et australien. La Société a également retenu GenCap Mining Advisory comme conseiller financier auprès du Conseil de PDI.

Robex a confié le conseil financier à Canaccord Genuity, le conseil juridique australien à Peloton Legal Pty Ltd, le conseil juridique canadien à Osler, Hoskin & Harcourt LLP, mandaté le cabinet Simmons & Simmons LLP pour la résolution des affaires locales dans les pays d'exploitation et Crux Law Pty Ltd pour les questions liées au financement par emprunt. Le Comité spécial de Robex a retenu Cormark Securities Inc. au titre de conseil financier.

DÉTAILS DES WEBINAIRES

PDI et Robex ont conjointement organisé deux webinaires à l'attention des investisseurs et des analystes en vue d'ouvrir les échanges sur l'Opération. Les investisseurs et analystes qui souhaitaient poser une question précise étaient invités à y participer et à soumettre leurs questions grâce au menu Q-R. Le calendrier des webinaires s'établissait comme suit :

Fuseau horaire AEDT	Fuseau horaire BST	Fuseau horaire nord-américain EDT	Lien
6 octobre à 11 heures	6 octobre à 1 heure	5 octobre à 20 heures	https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_B0mWub6JRBGK_NsxODMqiQ
6 octobre à 23 heures	6 octobre à 13 heures	6 octobre à 8 heures	https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_xtuMe7cUQGqHcb2Il1j4jQ

Les sessions seront disponibles en replay dans les meilleurs délais sur les sites Internet de PDI (predictivediscovery.com) et de Robex (robexgold.com).

Les conseils d'administration de PDI et Robex ont autorisé la diffusion de cette annonce commune sur l'ASX.

Pour en savoir plus :

Demandes de renseignements des investisseurs PDI

Andrew Pardey
Directeur général et PDG

Demandes médias (Royaume-Uni et Monde)

Bobby Morse ou Louise Mason-Rutherford
Agence Burson Buchanan
E-mail : predictive@buchanancomms.co.uk
Tél. : +44 (0)7802 875227 ou +44 (0)7850 593445

Demandes de renseignements des investisseurs Robex

Matthew Wilcox
Directeur général et PDG

Demandes médias (Australie)

Sam Macpherson ou John Gardner
Agence VECTOR Advisors
E-mail : smacpherson@vectoradvisors.au ou jgardner@vectoradvisors.au
Tél. : +61 401 392 925 ou +61 413 355 997

À PROPOS DE PREDICTIVE DISCOVERY LIMITED

PDI est une société d'exploitation aurifère australienne cotée à l'ASX et domiciliée à Perth en Australie. Son actif principal est le projet Bankan en Guinée.

À PROPOS DE ROBEX RESOURCES INC.

Robex Resources est une société minière aurifère canadienne cotée à la Bourse de Toronto et sur l'ASX, et domiciliée dans la ville de Québec au Canada. Ses actifs principaux comprennent le projet Nampala au Mali et le projet Kiniero en Guinée.

AVIS IMPORTANTS ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

Avis importants

Ce communiqué prend la forme d'une annonce conjointe PDI - Robex, fondée sur les informations disponibles au moment de sa préparation. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à l'équité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la justesse des informations, opinions ou conclusions qui y sont exprimées.

Dans les limites autorisées par la loi, PDI et Robex, ou leurs administrateurs, employés, agents ou conseillers respectifs, ou tout autre personne décline toute responsabilité, notamment et sans limitation, toute responsabilité découlant d'une faute ou d'une négligence de leur part ou de celle de tout autre personne, envers toute perte résultant de l'utilisation de cette annonce ou de son contenu ou autrement liée à celle-ci.

Le présent communiqué ne prétend pas rassembler toutes les informations nécessaires aux investisseurs aux fins d'une évaluation éclairée de l'Opération et de ses effets sur PDI et Robex. Il est recommandé de le lire parallèlement à la

présentation commune de PDI et Robex, publiée ce même jour sur l'ASX ou à une date très proche et accessible depuis les sites Internet de PDI (predictivediscovery.com) et de Robex (robexgold.com).

Ce communiqué ne vaut pas offre

Le présent communiqué ne constitue pas une offre, une invitation, une sollicitation ou toute autre recommandation relative à la souscription, à l'achat ou à la vente de titres d'aucune sorte. Rien dans les données qu'il renseigne ne saurait servir de fondement à un contrat ou engagement de quelque nature. Ce communiqué a exclusivement été rédigé en vue d'une publication en Australie et au Canada, et ne saurait être relayé par des services de presse américains ni faire l'objet d'une diffusion aux États-Unis. Il ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres décrits dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément à la loi fédérale américaine US Securities Act de 1933, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins de faire partie de transactions exemptées ou non soumises à l'enregistrement en vertu du US Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières applicables dans les États américains.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient certaines données et déclarations de nature prospective au sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières, et peut exprimer des données ou perspectives financières d'avenir (ensemble, les « Déclarations prospectives »). Ces déclarations se rapportent notamment aux intentions, convictions ou attentes actuelles des dirigeants de PDI et de Robex concernant la société fusionnée après la clôture. Les performances et résultats réels de l'Opération et de la société nouvellement fusionnée peuvent sensiblement différer de ceux qui y sont décrits. Ces données peuvent ainsi viser, sans toutefois s'y limiter, les perspectives futures et événements attendus, comme la finalisation et le calendrier de l'Opération, l'inscription croisée attendue des actions de PDI sur l'ASX et à la Bourse de Toronto, la vision stratégique de la société fusionnée à la clôture de l'Opération et les perspectives relatives à son potentiel d'exploration et de développement, le risque de financement du projet Bankan nuancé par les flux de trésorerie du projet Kiniero, l'éventuelle revalorisation du cours des actions de la société nouvellement fusionnée et de son profil sur les marchés financiers du fait de son envergure et des multiples actifs multiples, les capacités de production et la performance d'ordre financier et opérationnel envisagée post-clôture, y compris les retours sur investissement, les flux de trésorerie, la performance du cours de l'action, la production et le budget prévisionnel, la valorisation potentielle de la société fusionnée à la clôture de l'Opération, l'exactitude des données financières pro forma et la vérification des perspectives au même moment, la satisfaction des conditions préalables à la transaction, le dépôt anticipé de documents sur SEDAR+, l'obtention des autorisations boursières, juridiques et relevant des actionnaires, le succès de l'intégration des opérations entre PDI et Robex à la clôture de l'Opération, les perspectives de développement et de trésorerie attendues des projets Bankan et Kiniero, les attentes relatives à la capacité de production et à la trésorerie du projet Nampala, les estimations de ressources minérales, la capacité à obtenir des financements, l'exercice anticipé des bons de souscription et options, l'éventualité de rejoindre certains indices financiers, l'hypothèse que la société fusionnée réponde à ses objectifs sectoriels, à son profil public et aux attentes formulées à son égard, et les plans, projections, objectifs, estimations et prévisions à venir et leurs calendriers.

Toute déclaration autre que celles relevant de faits historiques relatifs à des circonstances, événements, activités ou développements dont la réalisation future est attendue constitue une donnée prospective. Les données prospectives se caractérisent habituellement par l'emploi de termes comme « sera », « créer », « améliorer », « renforcer », « potentiel », « s'attendre à », « progression », « croissance », « estimer », « anticiper ». D'autres expressions de même sens, ou des formulations indiquant que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », ou leurs formules équivalentes et/ou leurs formes négatives sont employées à dessein pour signaler des données prospectives. Si PDI et Robex estiment que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, il est recommandé de ne pas s'y fier indûment, car leur réalisation ne peut se garantir. Les données prospectives reposent sur les informations disponibles au moment de leur formulation et/ou sur la conviction de bonne foi des dirigeants de PDI et Robex au même moment quant aux événements postérieurs. Elles sont assujetties à des risques et incertitudes pouvant entraîner des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux qui y sont exprimés ou suggérés. Les données prospectives induisent de nombreux risques et incertitudes. Ces facteurs visent plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les risques liés à la finalisation de l'Arrangement, les fluctuations des cours des matières premières et des taux de change, les conditions économiques générales, l'inflation des coûts et la hausse de la demande en intrants de production, la nature spéculative des activités d'exploration et de développement de projets, s'agissant notamment de l'obtention des autorisations, permis et licences nécessaires et de l'affaiblissement des quantités ou des teneurs des réserves, les risques à caractère politique et social (y compris, entre autres ceux propres à la Guinée, à la Côte d'Ivoire, au Mali et à l'Afrique de l'Ouest en général), les évolutions du cadre juridique et réglementaire dans lequel PDI et Robex exercent leurs activités ou pourraient les exercer à l'avenir, le contexte environnemental, y compris les conditions météorologiques extrêmes, le recrutement et la rétention du personnel, les enjeux relationnels propres au secteur et les litiges, ainsi que les risques renseignés au chapitre « Facteurs de risque » de la notice annuelle la plus récente de Robex, disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et ceux renseignés dans le rapport annuel de PDI déposé le 17 octobre 2024 et disponible sur www.predictivediscovery.com. Les déclarations prospectives entendent aider les lecteurs à mieux saisir la vision circonstancielle de PDI et Robex sur les événements à venir, et ne sont valables qu'à leur date de publication. Sauf si la loi applicable l'exige, PDI et Robex déclinent toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser publiquement au regard de toute évolution pressentie de leurs données pour se rapprocher des résultats réels, des événements ou développements futurs, ou s'aligner sur toute révision d'hypothèses ou d'autres facteurs affectant ces données prospectives. Si PDI ou Robex actualise des données prospectives, il ne faut pas en déduire que l'une ou l'autre des sociétés procèdera à des mises à jour relatives à ces données ou à d'autres données prospectives. Toutes les données prospectives contenues dans ce communiqué sont expressément et intégralement visées par cette mise en garde.

Dans la mesure où les données prospectives exprimées dans ce communiqué constituent des « données financières prospectives » ou des « perspectives financières » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, elles sont

fournies aux fins d'illustrer les projections internes de PDI et Robex, et entendent aider les lecteurs à mieux comprendre les résultats financiers attendus. Il est précisé à ces lecteurs que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins et nous les invitons à ne pas s'y fier indûment. Comme toutes données prospectives, les données financières prospectives et les perspectives financières reposent sans aucune restriction sur des hypothèses et sont assujetties aux mêmes risques et incertitudes que détaillé ci-dessus.

CODE JORC ET NORMES DE DÉFINITION CIM

Le terme « réserve en minerai », tel que défini par le Code australasien de déclaration des données d'exploration, des ressources minérales et des réserves de minerai préparé par le Joint Ore Reserves Committee de l'Australasian Institute of Mining and Metallurgy, l'Australian Institute of Geoscientists et le Minerals Council of Australia (le « Code JORC ») équivaut au terme « réserve minérale » selon les normes de définition CIM applicables aux ressources et réserves minérales, telles qu'adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole le 19 mai 2014 (les « Normes CIM »). Les termes « ressources minérales présumées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales mesurées » ont la même signification dans le Code JORC et les Normes CIM. Les « réserves minérales prouvées » définies dans le Code JORC sont égales aux mêmes « réserves minérales prouvées » en vigueur dans les Normes CIM, il en est de même pour les « réserves minérales probables ». Le Code JORC est reconnu comme un code étranger acceptable au sens de la norme canadienne NI 43-101.

RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES ESTIMÉES ET OBJECTIFS DE PRODUCTION

Le présent communiqué fait état de ressources minérales et de réserves en minerai PDI et Robex conjointes respectivement chiffrées à près de 9,5 millions d'onces d'or pour les ressources, et quelque 4,5 millions d'onces d'or pour les réserves. Nous présentons ci-après des estimations complémentaires sur les ressources minérales et réserves en minerai respectives de PDI et Robex.

PDI

Ressources minérales et réserves de minerai estimées

Les estimations des ressources minérales relatives aux gisements de NEB et de BC ont été publiées sur l'ASX le 7 août 2023, dans une annonce de PDI intitulée « Hausse des ressources minérales du projet Bankan à hauteur de 5,38 millions d'onces d'or ». Les estimations des ressources relevant des gisements de Fouwagbe et de Sounsoun ont quant à elles été publiées le 23 avril 2025 sur l'ASX dans une annonce intitulée « Ressources minérales estimées à 153 000 onces d'or à Maiden Argo ». L'estimation des réserves en minerai propres au gisement Bankan a été publiée sur l'ASX le 25 juin 2025, dans une annonce de PDI intitulée « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirme les prévisions économiques du projet ». PDI confirme ne pas avoir connaissance de nouvelles informations ou données susceptibles de réviser substantiellement ses estimations de ressources minérales ou de réserves en minerai, et maintient l'invariabilité et la validité de toutes les hypothèses majeures et paramètres techniques sous-jacents aux estimations communiquées dans les annonces précédentes. Il convient de souligner l'intention de PDI de rappeler ses rétractations à Argo et Bokoro annoncées le 28 mai 2025, conformément au Code minier. Les ressources minérales présumées de la zone Argo ne représentent que 2,8 % des ressources minérales totales de PDI.

Objectifs de production

Les objectifs de production et les prévisions financières relatives au gisement de Bankan ont été publiés sur l'ASX le 25 juin 2025, dans une annonce de PDI intitulée « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirme les prévisions économiques du projet ». PDI confirme que toutes les hypothèses majeures sous-jacentes aux objectifs de production et prévisions financières qui en découlent restent valables et ne font l'objet d'aucune révision substantielle par rapport aux estimations communiquées dans les annonces précédentes.

Robex

Ressources minérales et réserves de minerai estimées

Les estimations des ressources minérales et des réserves en minerai de la mine de Kiniero exploitée par Robex ont été publiées sur l'ASX le 22 août 2025, dans une annonce intitulée « Révision des données techniques du projet aurifère de Kiniero ». Les estimations relatives au projet Nampala ont quant à elles été publiées dans une annonce ASX de Robex datée du 6 mai 2025 et intitulée « Prospectus révisé ». Robex confirme ne pas avoir connaissance d'informations ou de données nouvelles susceptibles de faire sensiblement évoluer les estimations des ressources minérales et réserves en minerai renseignées dans cette annonce et que chaque hypothèse majeure et paramètre technique sous-jacents à ces estimations restent valables et ne font l'objet d'aucune révision substantielle.

Objectifs de production

Les objectifs de production et les prévisions financières relatives à la mine de Kiniero exploitée par Robex ont été publiés sur l'ASX le 22 août 2025, dans une annonce intitulée « Révision des données techniques du projet aurifère de Kiniero », et s'agissant de la mine de Nampala, dans une annonce ASX de Robex datée du 6 mai 2025 et intitulée « Prospectus révisé ». Robex confirme que toutes les hypothèses majeures sous-jacentes aux objectifs de production et prévisions financières qui en découlent restent valables et ne font l'objet d'aucune révision substantielle par rapport aux estimations communiquées dans les annonces précédentes.

NORME CANADIENNE 43-101

M. Jeames McKibben, professionnel agréé de l'Australian Institute of Mining and Metallurgy, membre de l'Australian Institute of Geoscientists, et répondant au titre de « personne qualifiée » au sens de la norme canadienne NI43-101 a révisé et validé toutes les données scientifiques et techniques sur Robex intégrées à cette présentation.

Nous invitons les lecteurs à consulter le rapport technique portant sur la mine de Nampala intitulé « Independent Technical Report on the Nampala, Mininko, Gladie and Kamasso Permits and a Mineral Resource and Reserve Estimate of the Nampala Gold Mine, Mali, West Africa » du 30 septembre 2024 (le « Rapport technique sur Nampala ») et le rapport technique portant sur la mine de Kiniero « Technical Report, Kiniero Gold Project, Guinea (Amended) » du 6 décembre 2024, et republié tel que révisé et mis à jour le 12 juin 2025 (le « Rapport technique sur Kiniero »). Ces deux rapports ont été rédigés conformément à la norme canadienne NI 43-101 et sont consultables depuis le profil de Robex sous SEDAR+ à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

La Bourse de Toronto (ou TSX) et son partenaire en services de réglementation, tel que défini dans ses politiques, déclinent toute responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude du présent communiqué.

PDI ORE RESERVE AND MINERAL RESOURCE STATEMENT

Bankan Ore Reserve Statement^{13,14}

Deposit	Mining Method	Classification	Tonnage (Mt)	Gold Grade (g/t Au)	Contained (Koz Au)
NEB	Open Pit	Probable	40.2	1.36	1,751
	Underground	Probable	7.9	3.95	1,002
	Total		48.1	1.78	2,753
BC Open Pit	Open Pit	Probable	3.5	1.78	200
	Total		3.5	1.78	200
Total Open Pit			43.7	1.39	1,951
Total Underground			7.9	3.95	1,002
Total Bankan Project			51.6	1.78	2,953

Bankan Mineral Resource Estimate^{15,16}

Deposit	Classification	Tonnage (Mt)	Gold Grade (g/t Au)	Contained (Koz Au)
NEB Open Pit	Indicated	78.4	1.55	3,900
	Inferred	3.1	0.91	92
	Total	81.4	1.53	3,993
NEB Underground	Inferred	6.8	4.07	896
NEB Total		88.3	1.72	4,888
BC Open Pit	Indicated	5.3	1.42	244
	Inferred	6.9	1.09	243
BC Total		12.2	1.24	487
NEB Area Total		100.5	1.66	5,376
Fouwagbe	Inferred	2.2	1.68	119
Sounsoun	Inferred	0.9	1.19	34
Argo Area Total		3.1	1.54	153
Total Bankan Project		103.6	1.66	5,528

ROBEX MINERAL RESERVE AND RESOURCE STATEMENT

Kiniero Mineral Reserve and Resource Statement^{17,18}

Deposit	Tonnage (Mt)	Gold Grade (g/t Au)	Contained (Moz Au)
<i>Probable</i>			
Jean	4.2	1.53	0.20
SGA	5.1	1.52	0.25
SGD	3.4	1.34	0.14
Sabali South	7.4	0.89	0.21
Sabali North and Central	1.5	0.96	0.05
Mansounia	17.7	0.81	0.46

Stockpiles	6.3	0.48	0.10
Total	45.5	0.97	1.41
<i>Indicated</i>			
SGA	12.1	1.46	0.57
Jean	4.7	1.69	0.26
Sabali North and Central	3.7	1.21	0.14
Sabali South	11.1	0.91	0.32
West Balan	3.0	1.45	0.14
Banfara	0.9	1.00	0.03
Mansounia Central	24.0	0.78	0.60
Stockpiles	11.6	0.37	0.14
Total	71.2	0.96	2.20
<i>Inferred</i>			
SGA	10.6	1.43	0.49
Jean	2.2	1.47	0.1
Sabali North and Central	0.7	1.39	0.03
Sabali South	2.7	1.01	0.09
West Balan	2.0	1.27	0.08
Banfara	0.7	1.45	0.03
Mansounia Central	26.3	0.82	0.7
Stockpiles	0.2	1.31	0.01
Total	45.3	1.05	1.53

Nampala Mineral Reserve and Resource Statement^{19,20}

Weathering Type	Tonnage (Mt)	Gold Grade (g/t Au)	Contained (Koz Au)
<i>Probable</i>			
Oxide	3.3	0.90	94.6
Transition	0.8	1.06	26.4
Total	4.0	0.93	121.0
<i>Indicated</i>			
Oxide	5.9	0.84	158.3
Transition	2.1	1.13	76.0
Fresh	0.1	3.00	9.4
Total	8.0	0.94	243.7
<i>Inferred</i>			
Oxide	0.3	0.79	8.1
Transition	0.2	1.62	8.5
Fresh	0.01	2.53	0.4
Total	0.6	0.95	17.0

¹ Production projetée pour l'année civile 2029 fondée sur une production estimée de 272 000 onces d'or pour le gisement de Bankan (sous réserve d'un début de production en avril 2028), telle que renseignée dans l'étude de faisabilité définitive sur le projet Bankan et publiée par Predictive sur l'ASX le 25 juin 2025 dans son communiqué intitulé « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirmant les prévisions économiques du projet ». La production projetée à l'horizon 2029 repose également sur un prévisionnel de production estimé à 155 000 onces d'or pour le projet Kiniero, tel que renseigné dans l'étude de faisabilité mise à jour et publiée par Robex sur l'ASX le 22 août 2025 dans son communiqué intitulé « Modification du rapport technique du projet aurifère Kiniero »).

² Estimation des ressources minérales pro forma basée sur le cumul des estimations de ressources minérales suivantes (avec valeurs arrondies) : (i) celles de PDI telles que publiées à l'ASX dans les communiqués relatifs aux gisements de NEB et de BC « Hausse des ressources minérales du projet Bankan à hauteur de 5,38 millions d'onces d'or » en date du 7 août 2023, et pour ceux de Fouwagbe et Sounsoun « Ressources minérales estimées à 153 000 onces d'or à Maiden Argo » le 23 avril 2025 ; et (ii) celles de Robex telles que publiées à l'ASX dans les communiqués relatif à la mine de Kiniero « Révision des données techniques du projet aurifère de Kiniero » le 22 août 2025, et pour la mine de Nampala « Prospectus révisé » le 6 mai 2025 et dans les rapports techniques correspondants. L'estimation pro forma renseigne 6,6 millions d'onces de ressources minérales mesurées et indiquées, et 2,9 millions d'onces de ressources présumées. Les ressources minérales sont reportées en tenant compte des réserves en minerai. Voir les pages 9, 10, 11, 12 et 13 pour obtenir le détail des estimations individuelles respectives pour Robex et PDI.

³ Le terme « réserve en minerai » au sens du Code JORC équivaut au terme « réserve minérale » défini dans les normes de

définition de l'ICM. Voir les pages 9 et 10 pour tout complément d'information.

⁴ Estimation des réserves en minerai pro forma basée sur le cumul des estimations des réserves (avec valeurs arrondies) : (i) celles de PDI telles que publiées sur l'ASX dans le communiqué « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirme les prévisions économiques du projet » du 25 juin 2025 ; et (ii) celles de Robex, telles que publiées sur l'ASX dans les communiqués « Révision des données techniques du projet aurifère de Kiniero » et « Prospectus révisé » respectivement datés des 22 août et 6 mai 2025 et dans les rapports techniques correspondants. Voir les pages 9, 10, 11, 12 et 13 pour obtenir le détail des estimations individuelles respectives pour Robex et PDI.

⁵ Voir le communiqué de Robex intitulé « Robex avance la date d'échéance de ses bons de souscription » du 18 septembre 2025.

⁶ Suivant le cours de clôture de PDI à 0,44 AUD le 3 octobre 2025 et un rapport d'échange de x 8,667. Taux de change CAD-AUD : x 1,084

⁷ Voir le communiqué de PDI « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirme les prévisions économiques du projet » du 25 juin 2025.

⁸ Voir le communiqué de Robex « Révision du rapport technique du projet aurifère Kiniero » du 22 août 2025 et le rapport technique correspondant.

⁹ Voir le communiqué de Robex « Analyse et commentaires de la direction (30 juin 2025) » du 14 août 2025.

¹⁰ Consulter la note de bas de page numéro 1 pour plus d'informations.

¹¹ Consulter la note de bas de page numéro 2 pour plus d'informations.

¹² Consulter la note de bas de page numéro 4 pour plus d'informations.

¹³ Voir le communiqué de PDI « Étude de faisabilité définitive portant sur le gisement de Bankan confirmant les prévisions économiques du projet » du 25 juin 2025.

¹⁴ Seuils de coupure des réserves : de 0,38 à 0,48 g/t Au pour un gisement à ciel ouvert et de 2,0 g/t Au pour un gisement souterrain.

¹⁵ Seuils de coupure des réserves : 0,5 g/t Au pour le gisement de NEB à ciel ouvert (en données indiquées et présumées), 2,0 g/t Au pour le gisement souterrain de NEB (en données présumées), 0,4 g/t Au pour le gisement de BC à ciel ouvert (en données indiquées et présumées), et 0,5 g/t Au pour les gisements de Fouwagbe et de Sounsoun (en données présumées).

¹⁶ S'agissant des gisements de Fouwagbe et de Sounsoun (permis d'exploitation Argo), PDI entend rappeler ses rétractations des permis Argo et Bokoro annoncées le 28 mai 2025 conformément au Code minier. Voir le communiqué de PDI « Argo and Bokoro Exploration Permits Update » du 28 mai 2025.

¹⁷ Voir le communiqué de Robex « Amendment to Kiniero Gold Project Technical Report » du 22 août 2025 et le rapport technique correspondant.

¹⁸ Seuils de coupure des ressources et des réserves (à raison de 2 200 USD/once pour les ressources et 1 800 USD/once pour les réserves) : 0,3 g/t Au de latérite, 0,3 g/t Au de saprolite (oxydé), 0,3 g/t Au de roche saprolitique (transition) et 0,4 g/t Au de roche fraîche pour les gisements SGA, Jean et de Banfora ; 0,3 g/t Au de latérite, 0,3 g/t Au de zone tachetée/saprolite/sous-saprolite (oxydé), 0,5 g/t Au de roche saprolitique (transition) et 0,6 g/t Au de roche fraîche pour le gisement de Sabali Sud ; 0,3 g/t Au de latérite, 0,3 g/t Au de saprolite (oxydé), 0,6 g/t Au de roche saprolitique (transition) et 0,6 g/t Au de roche fraîche pour le gisement de Sabali Nord et Centre ; et 0,3 g/t Au de latérite, 0,3 g/t Au de saprolite (oxydé), 0,3 g/t Au de roche saprolitique (transition) et 0,5 g/t Au de roche fraîche pour le gisement de Balan Ouest. Les stocks comptabilisés au titre de ressources se limitent aux gisements d'une teneur moyenne supérieure à 0,3 g/t Au pour l'ensemble du stock, en supposant l'absence de sélectivité.

¹⁹ Voir le communiqué de Robex « Prospectus révisé » du 6 mai 2025 et le rapport technique sur la mine de Nampala.

²⁰ Seuils de coupure pour les ressources (à raison de 2 200 USD/once) : latérite 0,35 g/t Au, oxyde 0,35 g/t Au, transition 0,43 g/t Au et roche fraîche 1,89 g/t Au. Seuils de coupure pour les réserves (à raison de 1 800 USD/once) : 0,4 g/t Au (latérite, zone tachetée, saprolite et transition).